



REÇU 28 MAI 2026

2026/23

DEPARTEMENT DU TARN  
Mairie de TEULAT  
Arrondissement de Castres – Canton de Lavaur

République Française

**ARRETE**  
**Portant tableau annuel d'avancement**  
**au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**  
**au titre de l'année 2026**

Le Maire de la mairie de Teulat,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-24 et L.522-26,  
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom Numéro d'ordre (2)	Femme	Homme	Grade actuel	Promouvable à compter du
1 – William LARCADA-THAMALET	.....	1	Adjoint technique	2 mars 2026
2 - .....	.....	.....	.....	.....
3 - .....	.....	.....	.....	.....

**Part respective de femmes et d'hommes**

- La part respective des agents PROMOUVABLES est de :  
..... femmes (soit .... %) et de 1 homme (soit 100%)
- La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de  
..... femmes (soit ... %) et de 1 homme (soit 100%)

**ARTICLE 2 :** La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie,
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,

Fait à Teulat, le 28/05/2026

Le Maire de Teulat,  
Sabine Mousson



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Notifié le 28/05/2026  
Signature de l'agent,